

COMMUNE DE JUMIGNY

Département de l'Aisne
Arrondissement : LAON
1 place Saint Pierre
02160 JUMIGNY



Le mercredi 30 octobre 2019 à 20 h 00 s'est réuni un conseil municipal sous la présidence de Monsieur Matthias CARPENTIER, Maire. Le Conseil a été régulièrement convoqué le 21 octobre 2019.

Membres présents : Matthias CARPENTIER, Hubert PAMART, Sandrine CHENU, Jacqueline PAMART, Danielle SCIARDET

Réprésentés : Monsieur Jean-François MARECHAL par Monsieur Hubert PAMART

Absents : David VOTION

Secrétaire : CHENU Sandrine

Ce mercredi 30 octobre 2019 M. le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Chemin des Dames pour le déploiement sur son territoire d'un réseau d'initiative publique à très haut débit.

Délibération :

DE_2019_015

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames n° 08/2019 du 11 mars 2019 qui acte le principe d'une répartition du coût du déploiement du très haut débit entre la Communauté de Communes du Chemin des Dames et ses communes membres dans le cadre d'un fonds de concours versé par les communes à hauteur de 50 % du montant facturé à la communauté de communes.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames n°42/2019 du 30 septembre 2019 qui approuve et autorise le Président à signer la convention de financement sur 20 ans relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit entre la C.C.C.D. et ses communes membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de participer à hauteur de 50 % au financement du déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit sur la commune de Jumigny par le biais d'un fonds de concours versé durant 20 ans.
- Approuve et autorise le Maire à signer la convention de financement relative au déploiement du réseau d'initiative publique à très haut débit entre la C.C.C.D. la commune de Jumigny.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Rappel de la réglementation concernant les déjections canines dans l'espace public.

Exposé :

Depuis quelques temps, des habitants se plaignent au sujet de déjections canines retrouvés dans les espaces verts publics, notamment autour de l'abri bus du village.

M. le Maire propose dans un premier temps d'effectuer un rappel de la réglementation en la matière par le biais du bulletin d'informations municipales et sur le site de la Mairie. Notamment régie par l'article R633-6 du code pénal, cette réglementation explique que les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chienne est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Délibération :

DE_2019_016

Après exposé et débat, le conseil municipal autorise M. le Maire à effectuer un rappel de la réglementation concernant les déjections canines dans l'espace public par le biais du bulletin d'informations municipales et du site internet de la commune.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Commande groupée de sapins de Noël :

Pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune participe à la commande groupée organisée par la Communauté de Communes du Chemin des Dames. Dix sapins de 1,80m à 8€ pièce sont commandés.

Dotation Tourisme et chemins CCCD :

Pour cette année 2019, la dotation "Tourisme et chemins" de la CCCD s'élève à 1006€.

82,50€ sont utilisés pour l'achat d'arbres fruitiers qui seront plantés en bordure du chemin des grands jardins le long du terrain de jeux.

Les 923€ restants seront utilisés pour faire réouvrir la partie du chemin des Grimonts envahie par la végétation.

Colis de Noël :

Le conseil municipal décide de reconduire l'opération des colis de Noël pour les personnes âgées auprès du même fournisseur que l'an dernier : "la cave Bacchus" de Fismes.

Aucune autre question n'étant formulée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.